

Département de SEINE ET MARNE

Plan
Local
d'Urbanisme

Commune de
GUIGNES

MODIFICATION n° 3

Pièce n°5.2:
Plan du bourg 1/2 000ème

Vu pour être annexé à la délibération du : 21 novembre 2017

Bureau d'étude : Agence Karine Rueland architecte - urbaniste
42 rue Sorbier 75020 PARIS

Légende

- Limite de commune
- Limite de zone
- Espaces boisés classés au titre de l'article L.113-1
- Protection des lisières des bois de plus de 100 hectares
- Emplacement réservé
- Zone de bruit arrêté préfectoral 99 DAI 1 CV 102 du 19 mai 1999
- Espaces paysagers protégés au titre de l'article L.151-23
- Clôtures protégées au titre de l'article L.151-19
- Bâties protégées au titre de l'article L.151-19
- Alignement d'arbres protégés au titre de l'article L.151-23
- Secteurs faisant l'objet d'orientations d'aménagement
- Déviations de la RN 19 tracé de principe

